

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 09 AVRIL 2015**

Séance du neuf avril de l'an deux mille quinze.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Betz, sous la présidence de Monsieur Benoît HAQUIN à 19 heures 30.

Date de la convocation : deux avril de l'an deux mille quinze.

Délégués en exercice : **106**

Délégués présents : 69

Pouvoirs : 16

Votants : 85

Absents : 21

Présents : Mme ARENSMA Gwenaëlle – MM. CORBEL Christian – DALONGEVILLE Fabrice – MEUNIER Francis – DEWERDT Michel(s) - Mme VANIER Martine – MM. FROMENT Michel – GRANDEMANGE Marc - BOULLAND Philippe – Mme LAGNEAU Marie-Pierre – MM. COCHARD Philippe – LAVEUR Gilles - Mme PARISOT Sophie – MM. VALLEE Franck – LECOT Philippe - HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – FORTIER Bruno – Mmes WOLSKI Murielle - DELBOUYS Rachel – NIVESSE Françoise - MM. CLAUDX Ronald – FAYOLLE Pascal - LEYRIS Yann – Mmes HAVARD Laura – VALUN Yvette - MORIN Anna – HOFFMANN Delphine – CHAMPAULT Agnès – CAVALETTI Véronique – M. PETREMENT Alain – Mmes FAY Carole – REPETTI Yveline – BOUVRY Valérie – LEGEAY Nelly - MM. VIVANT Denis(s) – LEGER Daniel – GERMAIN Christophe - PROFFIT Benoît – DORE Ludovic – Mmes LEFORT Angélique – POTTIER Cécile - MM. PROVOST Guy - BRIATTE Hubert – RIGOLET Michel – Mme CHARTIER Florence – M. SURVILLE Alain(s) - Mme LEGRAND Karine - MM. LOISEL Georges – GILBERT Ghislain – GAGE Daniel - KUBISZ Richard – SMAGUINE Dominique – DUVILLIER B. Dominique - MASSAU Hubert – PETERS Arnaud – DUPONT Michel – HAUDRECHY Jean-Pierre - LEGRIS Jean-Luc – Mme CLABAUT Thérèse – MM. CORNIQUET Nicolas – DESJARDINS Philippe - PETITBON Gilles – MORVILLIER Patrick - de KERSAINT Guy-Pierre – CHERON Yves – Mme COELLE Betty – MM. MICHALOWSKI Thierry – TAVERNIER Thierry.

Absents : Mme SICARD Anne-Sophie – MM. De la BEDOYERE Brice – LEPINE Alain – Mme GALEOTE Catherine – MM. BOURGOIS Daniel – BORNIGAL Christian - CASSA Michel – Mme HARDY Marie-Paule – MM. COLLARD Michel – DOUET Jean-Paul – SELLIER Gilles – BUCKNER Frédéric – COFFIN Philippe – Mme PAULET Anne-Marie – MM. TASSIN Joël – MERAZGA Philippe – DELACOUR Patrice – Mme DENIS Catherine – MM. MORA Roger – OURY Bertrand.

Pouvoirs : Mme COLIN Nicole (Acy en Multien) à Mme ARENSMA Gwenaëlle (Acy en Multien) – M. CHIARIGLIONE Bruno (Brégy) à M. HAQUIN Benoît (Brégy) – M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. de KERSAINT Guy-Pierre (Versigny) - M. DOUCET Didier (Lagny le Sec) à Mme BOUVRY Valérie (Lagny le Sec) – Mme GAYNECOETCHE Catherine (Péroy les Gombries) à M. KUBISZ Richard (Péroy les Gombries) – Mme SYRYLO Claudine (Le Plessis-Belleville) à M. SMAGUINE Dominique (Le Plessis-Belleville) – M. VILLIOT Patrick (Péroy les Gombries) à M. RYCHTARIK Jean-Paul (Chèvreville) – Mme GIBERT Dominique (Réez Fosse Martin) à M. TAVERNIER Thierry (Villers saint Genest) – Mme BRIEUDES Anne-Marie (Rosoy en Multien) à M. DUPONT Michel (Rosoy en Multien) – M. PHILIPON François (Russy Bémont) à M. PETITBON Gilles (Vaumoise) – M. LEFRANC Daniel (Silly le Long) à M. CORNIQUET Nicolas (Silly le Long) – M. QUELVEN Pierre (Thury en Valois) à M. LEYRIS Yann (Cuvergnon) – Mme LOBIN Martine (Trumilly) à M. DESJARDINS Philippe (Trumilly) – Mme HABERER-MUSET Laurette (Silly le Long) à Mme LEGRAND Karine (Ognes) – M. MAGNIEN Cédric (Vauciennes) à M. PROFFIT Benoît (Mareuil sur Ourcq) – M. FURET Jérôme (Crépy en Valois) à M. LAVEUR Gilles (Bonneuil en Valois).

Secrétaire de séance : M. Christophe GERMAIN

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h40.

Il formule ses remerciements à la Commune de Betz qui accueille le Conseil Communautaire ce soir.

Monsieur Christophe GERMAIN est désigné Secrétaire de séance.

0 – Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 26 février 2015

Monsieur KUBISZ tient à préciser concernant ses remarques sur le compte-rendu du 11 décembre 2014, qui avaient déjà donné lieu à modifications dans ce compte-rendu du 26 février 2015 que :

- Il avait demandé à ce que l'examen du plan départemental de gestion des déchets présenté en séance du 11 décembre 2014 soit retiré de l'ordre du jour car non présenté au préalable en Commission « Environnement-déchets » de la CCPV,
- Par ailleurs, il soutient que la phrase qui fait mention « d'un deuxième centre d'enfouissement abandonné » dans le compte-rendu du 11 décembre 2014 n'avait pas été prononcée

Monsieur DESJARDINS s'étonne que le résultat du Compte-Administratif 2014 de la CCPV qui figure au compte-rendu du 26 mars 2015 est différent de 3 000,00 € de celui du Compte de Gestion qui va être présenté au point 1 de l'ordre du jour.

Sébastien BOUCHEZ répond qu'en effet, une erreur apparaît dans le compte-rendu au niveau des recettes de fonctionnement « impôts et taxes ». Il faut lire 10 363 608,00 € et non 10 358 203,00 €, ce qui augmente d'autant le résultat. Le compte-rendu a été élaboré par erreur en s'appuyant sur un document non actualisé.

La délibération du CA (qui ne contient pas cette erreur) et celle à venir sur le compte de gestion seront donc bien concordantes.

Ces remarques étant prises en compte, le Président procède au vote.

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 26 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

1 – Approbation du Compte de Gestion 2014 / Budget CCPV

Le Président indique que le Compte de Gestion 2014 concorde avec le Compte Administratif en faisant apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :
 - o Total des recettes de la section : 12 934 352,93 €
 - o Total des dépenses de la section : 12 716 737,28 €
 - o Résultat de l'exercice-----Excédent : 217 615,65 €
 - o Résultat reporté-----Excédent : 2 417 317,55 €
 - o Part affectée à l'investissement : 0,00 €
 - o Résultat de clôture-----Excédent : 2 634 933,20 €

- Section d'Investissement :
 - o Total des recettes de la section : 1 468 021,76 €
 - o Total des dépenses de la section : 2 592 223,03 €
 - o Résultat de l'exercice-----Déficit : - 1 124 201,27 €
 - o Résultat reporté-----Excédent : 476 388,84 €
 - o Résultat de clôture-----Déficit : - 647 812,43 €

Soit un excédent net comptable de : 1 987 120,77 €

*En intégrant les restes à réaliser de 2014, soit :
2 852 276,00 € en dépenses,*

3 225 346,00 € en recettes,

Le résultat net global de clôture est porté à un excédent de : + 2 360 190,77 €

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité de la concordance du résultat entre le Compte Administratif 2014 et le Compte de Gestion.

2 – Approbation du Compte de Gestion 2014 du Bâtiment Industriel Locatif

Le Président indique que le Compte de Gestion 2014 du BIL concorde avec le Compte Administratif en faisant apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :
 - o Total des recettes de la section : 45 460,11 €
 - o Total des dépenses de la section : 45 794,99 €
 - o Résultat de l'exercice-----Déficit : -334,88 €
 - o Résultat reporté-----Excédent : 21 408,94 €
 - o Part affectée à l'investissement : 21 408,94 €
 - o Résultat de clôture-----Excédent : 21 074,06 €

- Section d'Investissement :
 - o Total des recettes de la section : 54 099,78 €
 - o Total des dépenses de la section : 55 420,49 €
 - o Résultat de l'exercice-----Déficit : - 1 320,71 €
 - o Résultat reporté-----Déficit : - 19 754,34 €
 - o Résultat de clôture-----Déficit : - 21 075,05€

Soit un déficit net global de : 0,99 €

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité de la concordance du résultat entre le Compte Administratif 2014 du BIL et le Compte de Gestion.

3 – Approbation du Compte de Gestion 2014 du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le Président indique que le Compte de Gestion 2014 du SPANC concorde avec le Compte Administratif en faisant apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :
 - o Total des recettes de la section : 58 525,23 €
 - o Total des dépenses de la section : 32 708,29 €
 - o Résultat de l'exercice-----Excédent : 25 816,94 €
 - o Résultat reporté-----Déficit : - 45 940,28 €
 - o Part affectée à l'investissement : 0,00 €
 - o Résultat de clôture-----Déficit : - 20 123,34 €

- Section d'Investissement :
 - o Total des recettes de la section : 8 392,88 €
 - o Total des dépenses de la section : 15 528,00 €
 - o Résultat de l'exercice-----Déficit: - 7 135,12 €
 - o Résultat reporté-----Déficit : -941,85 €
 - o Résultat de clôture-----Déficit: - 8 076,97 €

Soit un déficit net global de : - 28 200,31 €

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité de la concordance du résultat entre le Compte Administratif 2014 du SPANC et le Compte de Gestion.

4 – Budget Primitif 2015 de la CCPV

Le Président indique que la CCPV a appris après l'envoi aux Conseillers Communautaires de la note explicative de synthèse du BP que la DGF ne serait pas réduite de 120 000 € comme estimée, mais de 315 000 €. Un tableau de prospective intégrant cette information est à la disposition des élus à l'entrée de la salle.

Cette information doit donc être intégrée dans le vote du BP de ce soir.

Il rappelle ensuite que lors du Conseil Communautaire du 26 février 2015, au cours duquel s'est tenu le débat d'orientations budgétaires, trois éléments ont été mis en évidence :

- L'impact du passage de la TVA de 7 à 10% sur le coût de collecte et de traitement des ordures ménagères (près de 120 000 € en 2014),
- Une disparition rapide du fonds de roulement de la CCPV en moins de deux ans est à craindre dans l'hypothèse d'une fiscalité inchangée, compte tenu de l'effet de ciseau engagé en raison de dépenses de l'exercice nettement supérieures aux recettes de l'exercice,
- Une perspective négative renforcée par la décision du Conseil Communautaire de prendre en charge à 100% le service ADS sur le budget de la CCPV (décision prise par le Conseil après le DOB).

Il ressort de ces éléments que pour atténuer l'ampleur de cet effet de ciseau, une réflexion doit être menée sur les économies réalisables pour le budget 2016. Pour information, le Président indique que le coût résiduel des actions menées en marge du Projet de Territoire est de l'ordre de 300 000 €.

En parallèle, après les débats tenus au sein des réunions de la Commission Finances, des Vice-présidents et du Bureau Communautaire, il ressort qu'une augmentation de la fiscalité est nécessaire.

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2015

Présentation Globale

Ensemble des dépenses : **20 603 260,86 €**

Ensemble des recettes : **21 706 184,63 €**

Soit une préservation attendue du fonds de roulement à hauteur de : **1 102 923,77 €**

Pour la section de **fonctionnement**, les recettes s'élèveraient à **15 745 375,20 €**, les dépenses à **14 642 451,43 €**.

Pour la section **d'investissement**, recettes et dépenses sont équilibrées sur des crédits à hauteur de **5 960 809,43 €**.

Le Budget Primitif est conforme aux orientations budgétaires présentées le 26 février 2015 en termes de dépenses. Sur les recettes, il intègre les informations reçues de la Direction Générale des Impôts en ce qui concerne les bases fiscales et les dotations de compensation, et il a été retiré les recettes attendues des communes dans le cadre de la création du service ADS.

Présentation Détaillée par Chapitre

I – SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à **5 960 809,43 €**, après intégration des « restes à réaliser » pour 2 852 276 € en dépenses et 3 225 346 € en recettes.

I.1 Les dépenses d'investissement

Dépenses d'Investissement							
Chapitre	Libelle	BP 2014	CA 2014 Hors RAR	BP 2015 Hors RAR	RAR	BP 2015 avec RAR	BP 2015/ BP 2014
Chapitre 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	-	-	647 812,43		647 812,43	
Chapitre 040	Amortissements des subventions	313 800,00	313 782,46	312 500,00		312 500,00	0%
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (ordre)	217 458,50	203 045,50	-		-	-100%
Chapitre 16	Remb. Capital de la dette	516 400,00	514 943,25	401 200,00		401 200,00	-22%
Chapitre 20	Prestations intellect., licences, etc	255 822,00	35 508,68	135 117,00	207 152,00	342 269,00	34%
Chapitre 204	Réhabilitation des collèges	296 800,00	286 644,34	294 800,00		294 800,00	-1%
Chapitre 21	Travaux, Aménagement, mobilier...	327 897,00	110 095,26	230 234,00	179 263,00	409 497,00	25%
Chapitre 23	SA Oise, compte d'avance	3 608 896,00	1 128 203,54	1 086 870,00	2 465 861,00	3 552 731,00	-2%
Chapitre 26	Participations	2 500,00	-	-		-	-100%
	Total Dépenses d'Investissement	5 539 573,50	2 592 223,03	3 108 533,43	2 852 276,00	5 960 809,43	8%

Les « **restes à réaliser** » concernent essentiellement 3 opérations à savoir la réhabilitation du Gymnase Gérard de Nerval, l'aménagement de l'Hôtel Communautaire et le commencement des travaux de la Voie Verte.

RAR en Dépenses d'investissement				
Fonction		Article	Libellé	Montant
411	Réhabilitation Vestiaires Gymn Nerval	2313	Immos en cours - Constructions	229 473,00
		21735	Installations générales	8 600,00
		2181	Agencements	3 220,00
		2188	Autres immos corporelles	7 600,00
01	Aménagement Hôtel Communautaire	2313	Immos en cours - Constructions	8 604,00
		238	Avances versées sur cde immos	149 064,00
		2031	Frais études	30 687,00
324	Voie Verte	2031	Frais études	152 855,00
		2033	Frais d'insertion	4 670,00
		2111	Terrains	16 947,00
		2312	Immos en cours	2 078 720,00
020	Installations générales	2135	Agencement Hôtel Com	50 000,00
		2183	Matériel bureau et informatique Hôtel Co	25 808,00
		2184	Mobilier Hôtel Com	47 700,00
		2051	Logiciel	6 800,00
824	Aménagement du territoire	2051	Logiciel nouvelle version Obs et logiciel i	12 140,00
413	Centre Aquatique	2135	Installations générales	19 388,00
TOTAUX				2 852 276,00

Monsieur KUBISZ s'étonne qu'il y ait autant de crédits sur l'agencement de l'Hôtel Communautaire.

Le Président répond que ces crédits étaient prévus de longue date pour l'agencement de l'open space (cloisons et mobiliers), l'acquisition des bureaux pour le service ADS, et la mise en place de plantes.

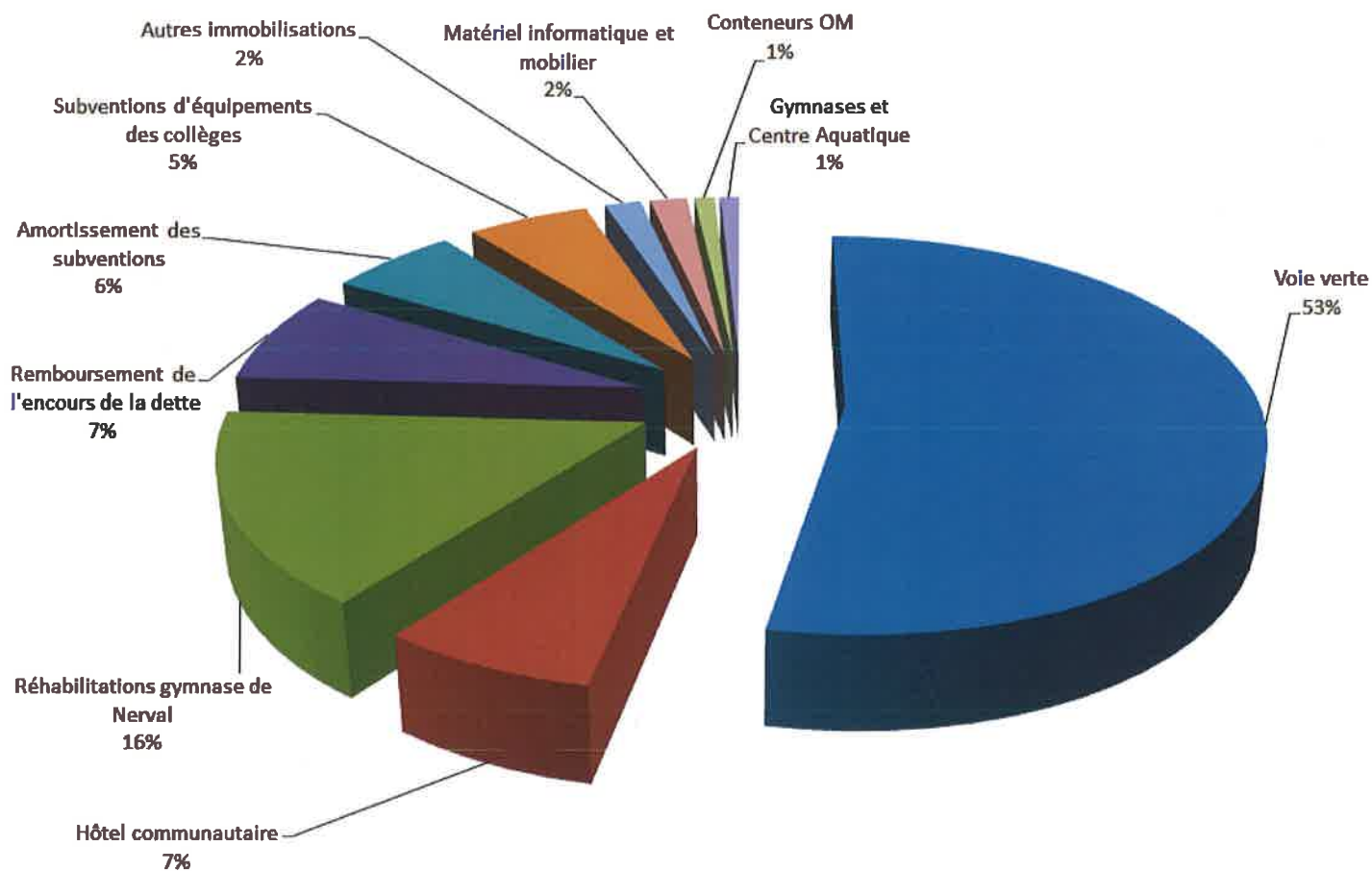
Le Président poursuit la présentation du BP :

Les dépenses d'investissement importantes sont les suivantes (chiffres arrondis) :

- 2 824 406 € à la Voie Verte (dont 2 253 192 € de restes à réaliser de 2014),
- 219 097 € aux travaux de l'Hôtel Communautaire (dont 188 355 € de restes à réaliser de 2014)
- 828 596 € pour la réhabilitation du gymnase Gérard de Nerval (dont 248 893 € de restes à réaliser de 2014)
- 401 200 € au remboursement du capital de la dette (-22 % par rapport à 2014)
- 312 500 € relatif à des opérations d'ordre
- 293 800 € aux réhabilitations de collègues,
- 158 908 € agencement intérieur, informatique et mobilier de l'Hôtel Communautaire (dont 130 308 € de restes à réaliser de 2014)
- 50 000 € pour l'acquisition de bacs et conteneurs de déchets
- 47 398 € pour d'éventuels travaux sur les gymnases et le Centre Aquatique (dont 19 388 € de restes à réaliser de 2014)
- 65 622 € de matériels informatiques et mobiliers (licences, sécurisation, antivirus, dématérialisation, aménagement poste SIG, ...)
- 25 000 € pour l'achat d'un logiciel ADS et la nouvelle version de l'observatoire (dont 12 140 € de restes à réaliser de 2014)

- 30 000 € pour l'amélioration de la pépinière
- 10 000 € de matériels sportifs pour les gymnases
- 46 470 € de diverses dépenses d'investissement

Structure des dépenses d'investissement



I.2 Les recettes d'investissement

Recettes d'Investissement							
Chapitre	Libelle	BP 2014	CA 2014 Hors RAR	BP 2015 Hors RAR	RAR	BP 2015 avec RAR	BP 2015/BP 2014
Chapitre 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	476 388,84	476 388,84	-		-	-100%
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	208 462,16	-	629 810,43		629 810,43	202%
Chapitre 040	Dotations aux amortissements	938 000,00	937 422,10	944 000,00		944 000,00	1%
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (ordre)	217 458,50	203 045,50	-		-	-100%
Chapitre 10	Dot., FCTVA	690 293,00	69 373,17	228 784,00	587 511,00	816 295,00	18%
Chapitre 13	Subventions d'investissement	2 373 632,00	258 180,99	570 858,00	2 021 166,00	2 592 024,00	9%
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	635 339,00	-	362 011,00	616 669,00	978 680,00	54%
	Total Recettes d'Investissement	5 539 573,50	1 944 410,60	2 735 463,43	3 225 346,00	5 960 809,43	8%

5 330 999 € de recettes d'investissement en 2015 auxquelles il convient d'ajouter **629 810,43 €** de virement de crédits de la section de fonctionnement qui permettent d'équilibrer la section.

Ces **5 960 809,43 €** intègrent 3 225 346 € de restes à réaliser de 2014.

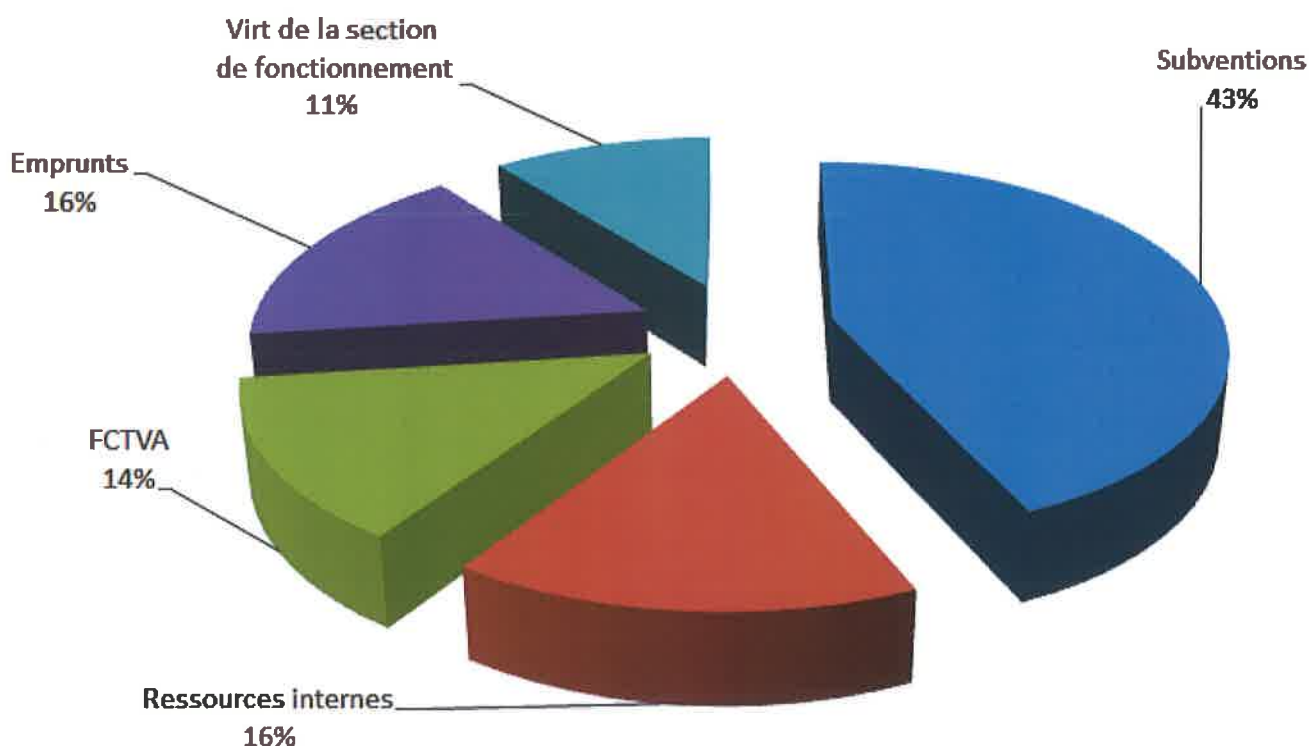
Ces 5 960 809,43 € proviennent de:

- 2 592 024 € de subventions (dont 1 947 978 € pour la voie verte, 589 818 € pour la réhabilitation du Gymnase Gérard de Nerval, 51 728 pour les travaux de l'Hôtel Communautaire),
- 944 000 € d'amortissements,
- 816 295 € de FCTVA (dont 492 460 € pour la voie verte, 149 035 € pour l'hôtel communautaire, et 137 892 € pour le gymnase Gérard de Nerval)
- 978 680 € d'emprunt (dont 500 000 € pour la voie verte, 271 920 € pour l'hôtel communautaire et 206 760 € pour la réhabilitation du Gymnase Gérard de Nerval).

- 629 810,43 € de virement de la section de fonctionnement.

Restes à réaliser en Recettes d'investissement				
Fonction		Article	Libellé	Montant
411	Réhabilitation Vestiaires Gymn Nerval	10222	FCTVA	44 065,00
		1312	Subvention Conseil Régional	93 162,00
		13141	Subv équip communes	218 673,00
01	Aménagement Hôtel Comm	10222	FCTVA	144 221,00
		1321	Subvention DETR	47 600,00
		1641	Emprunt	271 920,00
324	Voie Verte	10222	FCTVA	399 225,00
		1322	Subv Régions	381 864,00
		1323	Subv Départements	911 867,00
		1326	Subv Europe	368 000,00
		1641	Emprunt	344 749,00
TOTAUX				3 225 346,00

Structure des recettes d'investissement



Présentation de l'état de la dette au 1^{er} janvier 2015

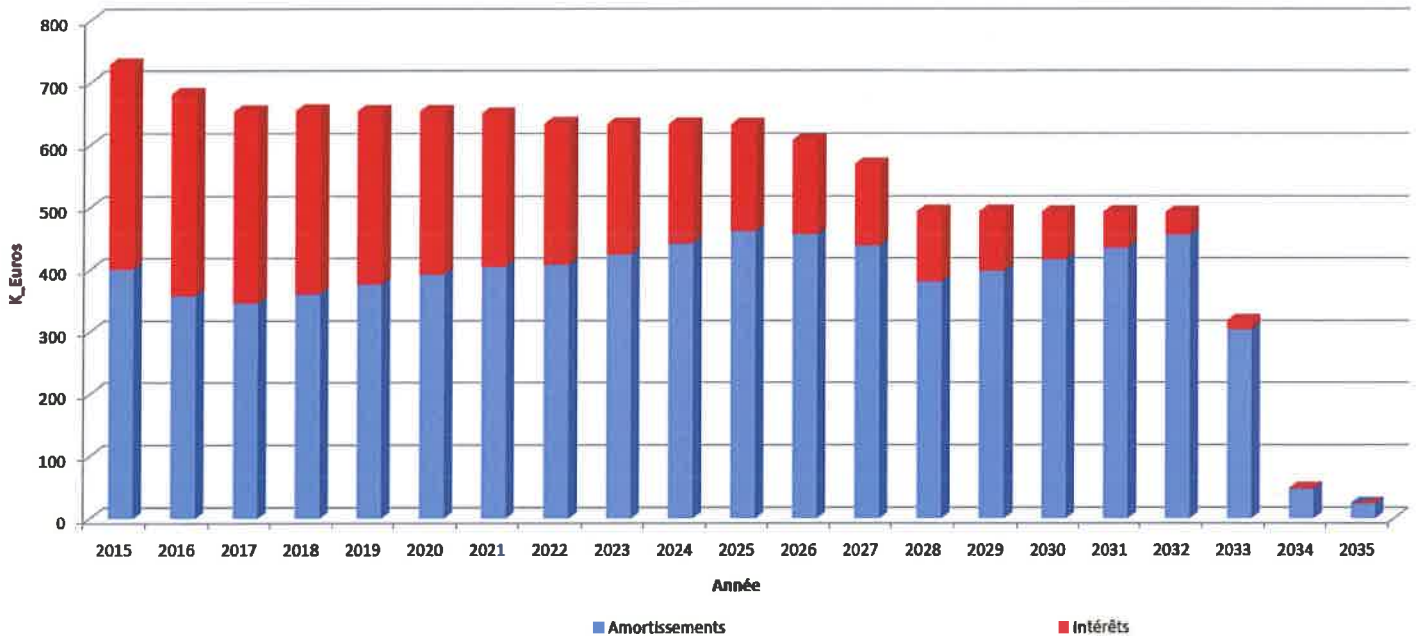
CC DU PAYS DE VALOIS



Analyse au 01/01/2015

REMBOURSEMENT DE L'ENCOURS

Toutes Banques Budgets: PRINCIPAL



II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 14 642 451,43 €

RECETTES : 15 745 375,20 €

Excédent prévisionnel de 1 102 923 ,77 €

II – A – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	Libelle	BP 2014	CA 2014	BP 2015	BP 2015/BP 2014
Chapitre 011	Charges à caractère général	4 852 407,00	4 035 478,20	4 878 862,00	1%
Chapitre 012	Charges de pers. & frais assim.	2 342 096,00	2 159 197,57	2 591 265,00	11%
Chapitre 014	FNGIR	485 914,00	485 914,00	494 814,00	2%
Chapitre 023	Virement section investissement	208 462,16	-	629 810,43	202%
Chapitre 042	Opé. ordre transfert sections	938 000,00	937 422,10	944 000,00	1%
Chapitre 65	SDIS, SMVO, Subventions Assoc.	4 128 091,00	3 999 403,31	4 065 500,00	-2%
Chapitre 66	Intérêts des emprunts	369 400,00	365 104,80	328 200,00	-11%
Chapitre 67	Dotation Forfaitaire Vert Marine	747 000,00	734 217,30	710 000,00	-5%
	Total Dépenses de Fonctionnement	14 071 370,16	12 716 737,28	14 642 451,43	4%

Dépenses de fonctionnement / présentation par chapitre

- **Chapitre 11 : Charges à caractère général**

Crédits à hauteur de 4 878 862 € en 2015, soit +1 % par rapport au BP 2014.

Elles se décomposent de la façon suivante :

- *Service Collecte et Traitement des déchets 2 945 174 €*
Véolia et ECT Collecte 2 678 000 €, entretien des véhicules 85 000 €, carburant 72 000 €, solde étude 27 000 €, location CTM 22 950 €, calendriers 7 500 €
- *Direction, Administration générale, Communication 528 090 €*
Entretien de l'Hôtel Communautaire 97 000 €, Publications 60 000 €, Affranchissement 46 700 €, Assurances 37 840 €, Maintenance 31 700 €, fournitures administratives 26 100 €, frais de fonctionnement Hôtel Communautaire 23 600 € (Eau, électricité, combustibles), prestations de services 23 500 €, nettoyage des locaux 21 000 €, formation 18 750 €, locations mobilières 18 600 €, inauguration Hôtel Communautaire 17 900 €, marché Mutualisation 14 920 €

Monsieur KUBISZ s'étonne que l'inauguration de l'Hôtel Communautaire réclame autant de crédits.

Le Président répond que c'est un crédit provisionnel qui peut englober plusieurs prestations (communication, restauration, organisation...). Il n'est donc pas assuré qu'ils soient intégralement consommés.

- *Centre Aquatique et Gymnases 485 334 €*

Transport scolaire 130 000 €, remboursement CFE à Vert Marine 114 534 € (compensé par une recette à recevoir de Vert Marine de 88 376 €), frais de fonctionnement des gymnases 105 000 € (Eau, électricité, combustibles), étude délégataire 50 000 €, location chapiteau 26 000 €, entretien des terrains et bâtiments 13 000 €, maintenance 7 000 €

- *Développement économique 291 660 €*
Etude extension ZAC 60 000 €, location bureaux EGB 47 000 €, Conventions partenariats (Régional Partner, Mission Econext et Mission Web + etc) 46 260 €, Foires expo et fêtes et cérémonies 55 000 €, subvention AIDEFI 16 000 €, catalogues et imprimés 15 000 €, entretien ZAC 10 000 €, frais de déplacement et frais annexes 19 000 €
- *Culture 165 842 €*
Musivales 70 000 €, ouvrages centenaires grande Guerre 19 200 €, frais de déplacement 13 000 €, Journée Cuivres à l'école et Musiciens intervenants 8 300 €, nettoyage locaux 7 600 €, formation 6 000 €, annonces et insertions 3 900 €, entretien instruments 3 100 €, fêtes et cérémonies 2 300 €
- *Chantier Insertion 116 500 €*
Encadrement par Adequation 96 000 €, location véhicule 6 500 €, vêtements de travail 4 500 €, fournitures d'entretien et de petit équipement 3 000 €
- *Tourisme 110 314 €*
Prestation de service sur dossier de demande de dérogation pour destruction d'espèces pour la Voie Verte 33 372 €, étude hébergement 20 000 €, brochures Office de Tourisme 20 000 €, loyer Office de Tourisme 11 000 €, nettoyage des locaux 6 400 €, combustibles 5 000 €

Monsieur BIZOUARD pense que les 33 372 € liés à la destruction d'espèces devraient être retirés de l'enveloppe affectée aux travaux d'aménagement de la voie verte. Si c'est en marge, il faut considérer pour lui que ce sont des crédits en dépassement de l'enveloppe.

Le Président répond que lorsqu'on intervient dans des milieux protégés, il y a obligation de donner une compensation pour favoriser le développement d'espèces protégées. Ces crédits sont liés à cette obligation, et la CCPV savait qu'elle devrait y faire face.

- *Eau et assainissement 96 165 €*
Etude faisabilité eau potable Gergogne 80 000 €, solde étude eau 6 420 €, formation 4 500 €
- *Urbanisme 90 600 €*
Marché Plan Climat Energie et révision du SCOT 75 000 €, formation 4 000 €, voyages et déplacements 2 200 €, colloques 2 000 €, annonces et insertions 2 000 €
- *Autres charges à caractère général 49 183 €*
Transport 19 923 €, CAT/CSR 10 500 €, Service Incendie 5 720 €, Observatoire 13 040 €

- **Chapitre 12 : Charges de personnel**

Crédits à hauteur de 2 591 265 € en 2015, soit + 11 % par rapport au BP 2014.

Cette évolution se caractérise :

- par la création du Service Mutualisé de traitement des demandes d'autorisation d'urbanisme (140 000 €), intégrant le remboursement à la Ville de Crépy de 50% du coût salarial du responsable mis à disposition à mi-temps de la CCPV,
- le recrutement d'une personne pour le SIG (40 000 €),
- la prise en charge d'une personne pour l'Office de Tourisme du Valois,
- le personnel pour le NAP du service culturel budgété sur 12 mois en 2015 contre 4 mois en 2014. Ces charges sont refacturées aux communes.

Madame ARENSMA s'étonne que les charges des NAP soient refacturées aux communes.

Le Président répond que la CCPV est parfois sollicitée pour l'organisation des nouvelles activités périscolaires lorsque certaines communes demandent à bénéficier d'enseignants musicaux. C'est le seul cas où la CCPV s'implique dans les NAP et cela fait l'objet d'une refacturation.

Ce chapitre intègre enfin la prise en compte du glissement technicité vieillesse (évolution de carrière des agents), l'évolution des taux de cotisation « retraite » (+4 % Ircantec, +0,5% CNRACL), les contributions employeur sur les chèques déjeuner et les mutuelles « santé » et la mutualisation du service communication intervenue fin 2012 (remboursement à la Ville de Crépy de 40% du coût de personnels du service mutualisé de communication).

Par ailleurs, comme à l'habitude, un crédit avoisinant les 50 000 € est placé en réserve pour faire face au remplacement éventuel pour nécessité de service d'agents de collecte des déchets.

- **Chapitre 14 : Atténuation de produits**

Crédits à hauteur de 494 814 €. Se composent du reversement FNGIR pour 490 914 € et au dégrèvement « auto entrepreneur » à hauteur de 3 900 €.

- **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante**

Crédits à hauteur de 4 065 500 € en 2015. Correspondent à :

- 1 784 500 € de participation au SDIS (+0,13 % par rapport à 2014)
- 1 526 000 € de contribution SMVO pour les déchetteries, compostage et fonctionnement du syndicat (identique à 2014)
- 652 580 € de subventions aux associations (dont 239 400 € pour l'Ecole de musique (semblable à 2014), 136 280 € pour la MIEF (-25 000 € par rapport à 2014), 113 000 € de subvention à l'office de Tourisme du Valois et 163 900 € aux associations diverses (semblable à 2014))
- 8 200 € d'admission en non valeur
- Le solde en indemnité d'élus et cotisations

- **Chapitre 66 : Charges financières**

Crédits à hauteur de 358 200 € en 2015. Correspond au remboursement des intérêts de la dette.

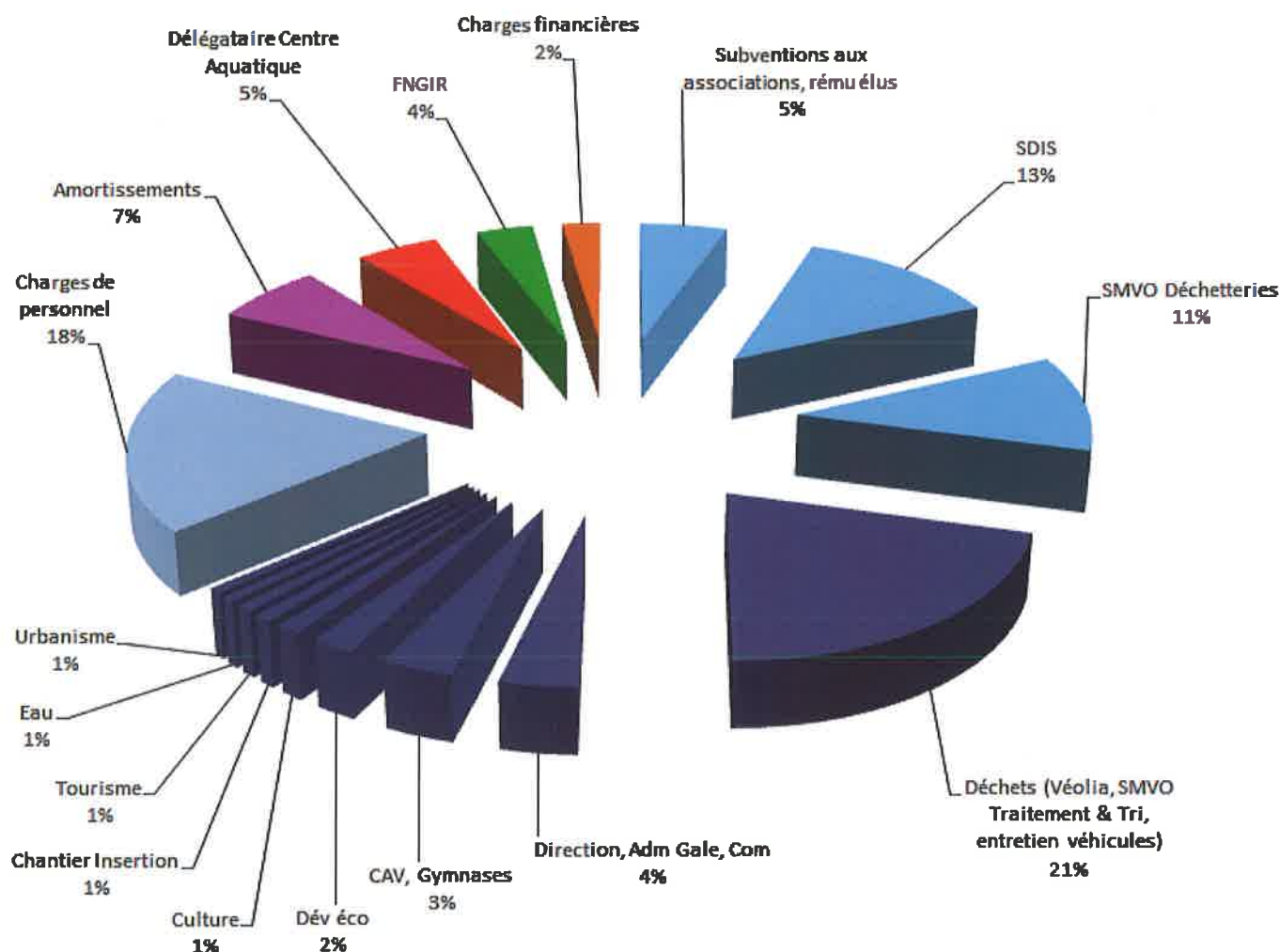
- **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles**

Crédits à hauteur de 710 000 € en 2015. Correspond à la dotation forfaitaire consentie à Vert Marine pour l'exploitation du Centre Aquatique (- 5 % par rapport à 2014. Dotation contractuelle à laquelle s'ajoute l'indexation).

- **Chapitre 042 : Dotations aux amortissements**

Crédits à hauteur de 944 000 € en 2015.

Structure des dépenses de fonctionnement



II – B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le Président indique qu'il faut noter que les bases notifiées par la Direction Générale des Impôts concernant les 4 taxes engendrent une augmentation des recettes fiscales envisagées de plus de 140 000 € par rapport aux orientations budgétaires examinées dans le cadre du DOB.

Par contre, comme indiqué en préambule, la DGF 2015 notifiée baisse de **315 747 €** par rapport à 2014 soit une diminution de 26% qui se répartit de la façon suivante :

Dotation d'intercommunalité – 40 %

Dotation de compensation – 2 %

Le Président indique craindre en 2016 une accentuation notable de cette baisse.

Les autres recettes de fonctionnement résultent pour l'essentiel :

-des subventions perçues dans le cadre des actions habituelles de la CCPV (service culturel 160 000 € du Département, Chantier insertion 153 000 € du Département et de l'Etat...)

-des subventions envisagées dans le cadre d'actions nouvelles (Eudes notamment, dont le Plan Climat Energie Territorial avec les participations de l'Etat, la Région, l'ADEME...)

-des loyers perçus sur les opérations CAT de Crépy (80 000 €) et Equipement regroupant les services à la population à Betz (18 000 € /an)

-d'opérations d'ordre.

Le Président termine en indiquant que face à ces contraintes, un débat a été tenu auprès des différentes instances de la CCPV sur l'opportunité d'augmenter les taux de fiscalité :

Lors du débat d'orientations budgétaires d'abord, il avait été proposé d'étudier la possibilité d'augmenter le taux de TEOM de 3 % de manière à couvrir le surcoût constaté en 2014 par l'évolution du taux de TVA (passant de 7% à 10%) sur la collecte et le traitement des ordures ménagères. Cette augmentation de taux permettrait d'engendrer 140 000 € de recettes fiscales supplémentaires dès 2015.

Puis, lors du même Conseil Communautaire, les élus ont décidé à la majorité que la CCPV assumerait seule le coût du service Autorisations du Droit des Sols (ADS) estimé entre 140 000 € et 170 000 € annuel (représentant environ 2,5 % d'augmentation sur les taux des autres taxes (TH, FB, FNB, CFE, CFEz)).

La Commission Finances, réunie en séance le 12 mars dernier, a majoritairement proposé une augmentation de taux basée uniquement sur les 5 taxes hors TEOM et qui prévoit pour 2015 :

- Taux des 5 taxes (TH, FB, FNB, CFE, CFEz) : + 3%
- Taux de TEOM : +0,00 %

Le Président et les Vice-présidents, réunis le 19 mars, ont étudié ces éléments et proposent l'évolution combinée des taux suivante :

- Taux des 5 taxes (TH, FB, FNB, CFE, CFEz) : + 2%

- Taux de TEOM : +3,00 %

Ces taux deviendraient ainsi :

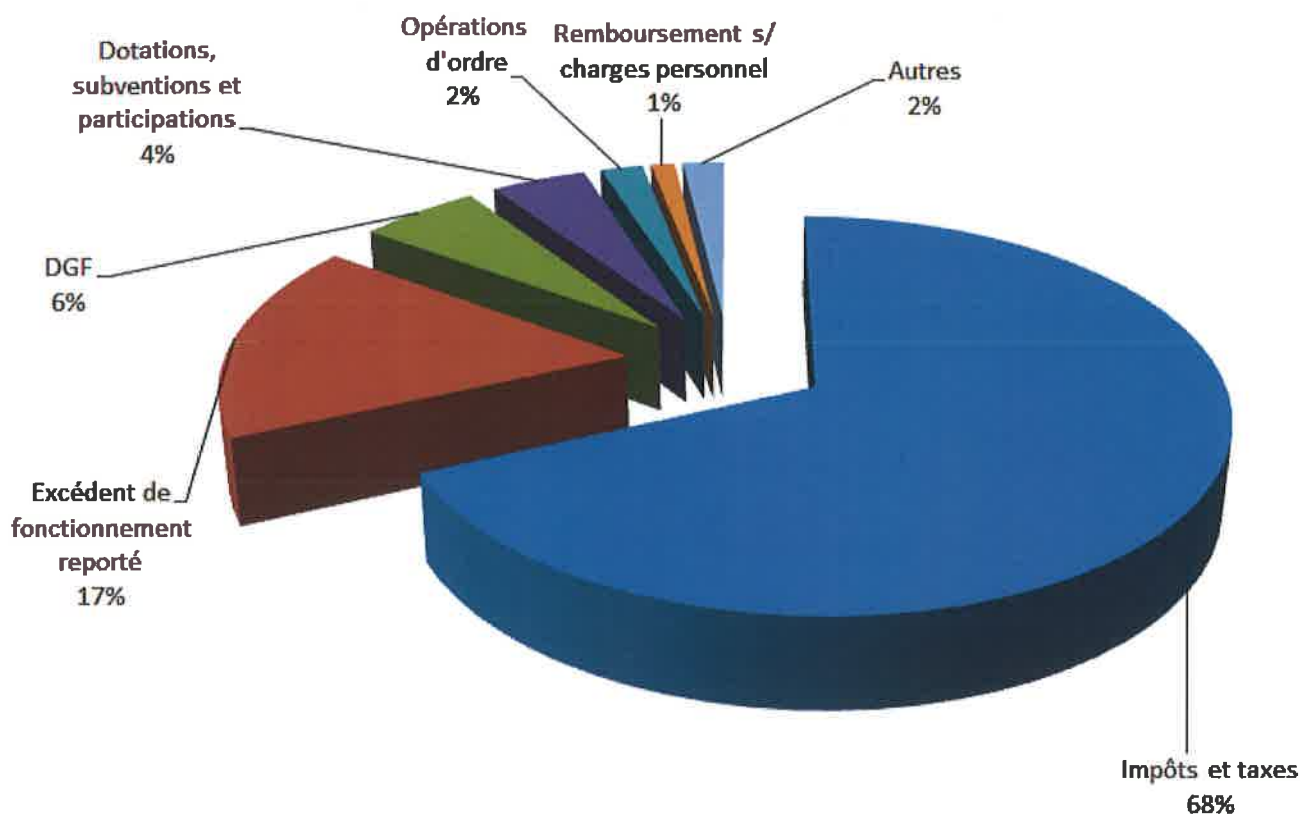
Taxes concernées	2014	2015
Taxe d'habitation	3,74%	3,82%
Foncier Bâti	3,88%	3,96%
Foncier non Bâti	8,02%	8,19%
CFE	4,13%	4,21%
TEOM	10,93%	11,26%
CFE Zone	22,88%	23,34%

Le Bureau Communautaire a partagé à une large majorité (14 pour, 02 contre) la proposition du Président et des Vice-présidents le 26 mars 2015.

C'est donc cette proposition qui a servi à l'élaboration de ce budget 2015.

En découle des recettes de fonctionnement structurées de la manière suivante :

Structure des recettes de fonctionnement



Comme indiqué ci-dessus le montant de la DGF 2015 notifié par la Préfecture engendre une baisse de 315 747 € par rapport à 2014. Elle se décompose de la façon suivante :

- 463 807 € au titre de la dotation d'intercommunalité,
- 420 132 € au titre de la dotation de compensation.

Soit une baisse de 26% par rapport à 2014.

Le Président présente ensuite l'évolution des recettes fiscales induites par la proposition d'augmentation des taux de fiscalité :

Evolution rétrospective de la fiscalité de la CCPV **4 taxes (+2%, TEOM +3%)**

Taxes concernées	Bases 2014	Base 2015	2015/2014
Taxe d'habitation	56 142 058,00€	57 175 000,00€	+1,84%
Foncier Bâti	50 158 685,00€	51 499 000,00€	+2,67%
Foncier non Bâti	3 560 461,00€	3 592 000,00€	+0,89%
Taxe professionnelle/CFEZ	988 800,00€	997 600,00€	+0,89%
Contrib foncière des Entreprises	16 147 239,00€	16 694 000,00€	+3,39%
TEOM	41 471 948,00€	42 565 384,00€	+2,64%
	Taux 2014	Taux 2015	2015/2014
Taxe d'habitation	3,74 %	3,82%	+2 %
Foncier Bâti	3,88 %	3,96%	+2 %
Foncier non Bâti	8,02 %	8,19%	+2 %
Taxe professionnelle/CFE	4,13 %	4,21%	+2 %
TEOM	10,93 %	11,26%	+3 %
CFE Zone	22,88 %	23,34%	+2 %
	2014	2015	2015/2014
Taxe d'habitation	2 099 712,97 €	2 184 085,00 €	+4,02 %
Foncier Bâti	1 946 156,98 €	2 039 360,40 €	+4,79 %
Foncier non Bâti	285 548,97 €	294 184,80 €	+3,02 %
Taxe professionnelle/CFEZ	226 237,44 €	232 839,84 €	+2,92 %
Contrib foncière des Entreprises	666 880,97 €	702 817,40 €	+5,39 %
TEOM	4 532 883,92 €	4 792 862,24 €	+5,74 %
Total Toutes Taxes	9 757 421,25 €	10 246 149,68 €	+5,01 %
IFER	66 650,00 €	67 254,00 €	+0,91 %
CVAE	474 339,00 €	428 022,00€	-9,76 %
Total	10 298 410,25€	10 741 425,68€	+4,30%

Pour info reversement FNGIR à déduire -481 717,00 € -490 914,00 €

Soit une progression des recettes fiscales de 4,30 %.

Le Président sollicite ensuite l'avis des Conseillers Communautaires en sachant que l'évolution des taux proposée reposait sur une perte de DGF estimée de 120 000 €, et non de 315 000 € comme nous en avons été avisés depuis.

L'excédent prévisionnel est donc impacté de 192 000 € supplémentaires.

Il indique ne pas proposer pour ce BP des hausses de fiscalité supérieures à celles indiquées dans la note, mais il faut être conscient que cette nouvelle réclamera des ajustements liés à un travail de recherche de pistes d'économies.

Le Président ajoute que si la DGF est à nouveau réduite de 300 000 € l'an prochain comme cela est envisagé, il faut dès à présent trouver le moyen de réduire de 500 000 € les dépenses actuelles de la CCPV, ce qui ne peut se faire sans prendre des décisions qui réclament un certain courage.

Il propose ensuite aux Conseillers Communautaires de s'exprimer sur ce BP.

Madame ARENSMA demande si le personnel de l'Office du Tourisme est assumé ou non en direct par la Communauté de Communes.

Le Président répond que la compétence tourisme s'organise actuellement au sein de la CCPV. L'Office du Tourisme du Valois compte donc du personnel propre, et la CCPV en met également à disposition (la Directrice de l'OT et un agent sur le site d'Ermenonville). Il est probable qu'à terme, seule la Directrice soit un personnel CCPV.

Monsieur DALONGEVILLE explique que l'année 2015 est une année de transition qui peut faire apparaître des doublons entre ce que la CCPV a prévu d'assumer directement en terme de dépenses, et ce que l'OT a prévu de prendre en charge dans son propre budget. Cet aspect devrait se régulariser en 2016.

Il rappelle que pour ce qui est du fonctionnement de l'OT, c'est la CCPV qui fixe les objectifs.

Madame MORIN indique que pour le moment, c'est la Commune d'Ermenonville qui assume les dépenses de chauffage, d'électricité, d'eau et de téléphone du site d'Ermenonville. Il lui semble nécessaire de discuter de l'évolution de cette situation si sur le site de Crépy, c'est la CCPV ou les comptes de l'OT qui sont impactés pour ces dépenses de fonctionnement.

Monsieur MASSAU constate que le BP prévoit 47 000 € de location au sein de l'espace EGB. Il demande pourquoi il y a autant de crédits, alors qu'il croit se souvenir qu'initialement, EGB devait les mettre à disposition à tarifs très préférentiels.

Le Président répond que la CCPV loue auprès d'EGB des locaux qui sont ensuite mis à la disposition d'AIDEFI qui gère notre pépinière d'entreprises. De nombreux locaux sont loués à tarifs préférentiels, mais il y a quelques années, la ccpv a loué des bureaux supplémentaires aux tarifs du marché pour faire face à la demande, d'où ce coût annuel conséquent.

Monsieur LAVAL constate que l'évolution naturelle des bases fiscales permet selon lui de compenser la mise en place du service ADS sans nécessiter d'augmentation des taux.

Le Président répond que le BP avait été bâti d'une certaine façon avant que les élus prennent la décision de faire supporter intégralement le nouveau service ADS à la CCPV. Cette

décision avait un impact sur le BP et il faut en être conscient. Mais par ailleurs, il faut également savoir que l'augmentation des taux proposée ce soir est insuffisante pour garantir l'équilibre des comptes sur plusieurs années. Il y aura donc des décisions difficiles à prendre dans les prochains mois pour trouver des pistes d'économies.

Monsieur BIZOUARD constate en effet qu'en limitant l'augmentation des taux à +3% sur la TEOM et +2% sur les autres taxes en 2015, les prospectives réclameront d'autres augmentations d'impôts si l'on veut équilibrer les comptes dans les années à venir.

Il lui semble donc nécessaire d'influer pour que les dépenses importantes que supportent la CCPV, et pour lesquelles elle n'a pas la compétence, soient assumées intégralement par les collectivités qui sont censées assumer cette compétence. Il pense notamment au SDIS qui est de la responsabilité du Conseil Départemental et auquel la CCPV contribue à hauteur de 1 780 000 € chaque année.

De la même manière, il lui semble nécessaire de demander au SMVO de travailler à réduire la contribution demandée à la CCPV.

Monsieur KUBISZ partage cet avis.

Le Président répond que dès avril, un travail va être entrepris pour lister les pistes d'économies. Par ailleurs, un SCoT et un nouveau Projet de Territoire ont été conçus et il faut également assumer les décisions qui ont été prises en marge de ce Projet de Territoire par le Conseil Communautaire.

Monsieur LEYRIS pense que ce travail aurait dû être entrepris dès cette année, notamment par un positionnement plus strict face aux demandes de subventions formulées par les associations.

Le Président répond que si la CCPV souhaite se désengager de certaines associations, il faut l'expliquer en amont de manière à leur permettre de s'organiser en conséquence.

Par ailleurs, le travail de Commission ne permet que de formuler des propositions. C'est toujours le Conseil Communautaire qui tranche.

Monsieur FORTIER explique que la Ville de Crépy est concernée par les mêmes problématiques que la CCPV et doit elle-aussi chercher des pistes d'économies. Il a ainsi été demandé aux associations de consentir un effort à hauteur de 10% des subventions habituelles. Ce sont des décisions qui ne sont pas faciles à prendre car elles peuvent mettre certaines associations en difficulté, mais pour la ville, c'est essentiel si l'on ne souhaite pas augmenter les taux d'imposition. Par ailleurs, pour une ville il y a des choix d'opportunité qui peuvent être remis en cause pour ne pas grever les finances locales de dépenses supplémentaires.

Monsieur FORTIER poursuit en indiquant qu'il considère que c'est différent pour la CCPV. La structure intercommunale se retrouve à assumer, sans qu'elle ait nécessairement le choix, les désengagements de l'Etat ou des communes dans des domaines qui se révèlent coûteux. Il lui est donc nécessaire de trouver des recettes complémentaires, ou bien d'arbitrer pour savoir s'il est opportun ou non de pérenniser certains services qui ne présentent pas un caractère obligatoire. Mais la marge de manœuvre est beaucoup plus limitée selon lui.

Monsieur BOULLAND pense que les 36 000 € attribués à l'adhésion à Regional Partner pourraient être remis en cause. D'après lui, les simples mises en relations obtenues avec certaines entreprises en recherche de foncier ne compensent pas un tel investissement.

Par ailleurs, il rappelle que 130 000 € ont été mis en réserve dans les comptes de la MIEF pour être reversés à la CCPV du temps où il était Président de la structure. Cette manne peut donner des marges de manœuvre supplémentaires à la CCPV.

Il regrette par ailleurs que la CCPV ait baissé significativement la subvention de la MIEF en 2015 dans un contexte aussi marqué de difficulté pour trouver un emploi.

Enfin, il indique ne pas partager le discours de Madame SICARD, actuelle Présidente de la MIEF, tenu lors du dernier Conseil Communautaire. Il souhaiterait qu'un bilan de la MIEF soit présenté à l'occasion d'un prochain Conseil, d'autant que la fusion qu'il avait générée entre la MEEF et la Mission Locale avait permis de faire des économies d'échelle.

Le Président répond qu'un travail de prospective est en cours au sein de la MIEF et devrait donner lieu à la mise à disposition d'éléments d'information supplémentaires courant juin.

Par ailleurs, sortir de la MIEF peut être un choix de piste d'économie. Comme indiqué précédemment, cela reste un choix difficile car il y aura des conséquences pour le territoire en termes de service offert. D'autres collectivités partenaires se posent la même question.

S'agissant de Regional Partner, le débat a eu lieu et a entraîné le renouvellement de l'adhésion. Ce partenariat a permis d'établir une mise en relation sur 7 projets sérieux. Si un ou plusieurs de ces projets aboutissent, cet investissement sera rentabilisé.

Monsieur BOULLAND indique que ces 6 ou 7 projets sont à l'étude depuis de nombreuses années, ce qui démontre l'intérêt très limité de recourir à Regional Partner.

Par ailleurs, il indique regretter qu'on ait soustrait du débat le projet de transport à la demande dont la mise en œuvre a été écartée alors qu'elle faisait partie du projet de territoire.

Pour ces raisons, il indique qu'il s'abstiendra de voter ce budget.

Monsieur LAVEUR indique qu'il avait été envisagé que la mutualisation qui découlerait de la mise en place du service ADS puisse générer une bonification de DGF. Il souhaite donc savoir si le montant de cette bonification a été estimé.

Le Président répond que l'hypothèse d'une bonification de DGF pour les collectivités qui s'impliqueraient dans la mutualisation des services reste pour le moment une simple hypothèse de travail qui n'a fait l'objet d'aucune prise de décision par le législateur.

Monsieur LAVEUR se rappelle que le Conseil Communautaire avait souhaité mettre en place une clause d'intéressement dans le contrat d'affermage du Centre Aquatique. Il souhaite savoir si cette clause avait en effet été mise en place et si elle avait été productive en terme de recettes pour la CCPV.

Le Président répond qu'en effet, le contrat d'affermage actuel contient cette clause qui a permis, sur les trois premières années, un reversement à la CCPV de 35 000 € à 78 000 € annuel selon les années. En revanche, sur les 2 dernières années, le jeu de cette clause n'a permis aucun reversement.

Monsieur LAVEUR demande si la présence d'amiante dans le ballast qui matérialise le tracé de la voie verte va poser problème pour l'exécution des travaux. Il est en effet convaincu qu'il y a dans cette présence d'amiante un risque de surcoût du montant des travaux.

Par ailleurs, il souhaite savoir quand vont commencer les travaux.

Le Président répond que l'amiante présente ne pose pas de problème selon le maître d'œuvre car il n'est pas prévu de manipulation du ballast. Par ailleurs, les travaux devraient démarrer en juin prochain.

Monsieur BOULLAND ajoute qu'il n'y a pas de législation particulière sur les poussières d'amiante qui sont décelées dans le ballast, et qu'il n'y a donc pas de contraintes particulières qui pourraient générer un surcoût.

Monsieur MASSAU constate dans les sujets suivants de l'ordre du jour que la Commission « Vie Associative » a, dès 2015, baissé le montant global de subventions, ce qui va dans le sens des économies recherchées. Par ailleurs, il ne trouve pas illogique que le taux de TEOM augmente dans la mesure où les débats tenus au cours des dernières années laissent à penser qu'il serait souhaitable que la TEOM couvre en totalité le coût de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Monsieur RYCHTARIK ne partage pas du tout cet avis. Il constate que le service de collecte des ordures ménagères a baissé au cours des dernières années, alors que la TEOM a augmenté. Pour lui, c'est un contresens d'agir de cette manière car cela décourage les habitants de faire le geste de tri.

Par ailleurs, organiser un débat pour trouver des pistes d'économie est selon lui promis chaque année, mais ce débat n'a jamais été organisé.

Enfin, il indique être contre toute augmentation d'impôt tant que ces pistes d'économie n'auront pas été présentées.

Monsieur CAUDRON demande quelles sont les recettes qui apparaissent dans l'annexe « coût prévisionnel de la chaîne des déchets ».

Le Président répond que ces recettes correspondent principalement aux reversements d'EcoEmballage et ceux résultant de la collecte du verre.

Monsieur CAUDRON s'étonne que le SMVO ne reverse rien à la CCPV suite au tri opéré par les habitants du Valois, et qui donne lieu à une valorisation.

Le Président répond que les tonnes triées permettent de couvrir le coût du Centre de Tri et de réduire la facture de l'incinération (qui coûte fort cher à la tonne incinérée). Le geste de tri génère donc une charge en moins plutôt qu'une recette.

Toutes les questions ayant été formulées, le Président propose ensuite de procéder au vote du BP et de l'évolution des taux de fiscalité :

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité (41 pour, 23 contre, 17 abstentions, 04 non exprimés)

Que les taux de la fiscalité 2015 évoluent de la manière suivante :

- **Taux des 5 taxes (TH, FB, FNB, CFE, CFEz) : + 2%**

- Taux de TEOM : +3,00 %

Soit les taux suivants :

Taxes concernées	2015
Taxe d'habitation	3,82%
Foncier Bâti	3,96%
Foncier non Bâti	8,19%
CFE	4,21%
TEOM	11,26%
CFE Zone	23,34%

Et approuve à la majorité (41 pour, 23 contre, 17 abstentions, 04 non exprimés)

Le Budget Primitif 2015 Par nature et par chapitre

Sur la base d'un prévisionnel en section de fonctionnement de :

- 14 642 451,43 € en dépenses,
- 15 745 375,20 € en recettes,

Sur la base d'un prévisionnel en section d'investissement de :

- 5 960 809,43 € en dépenses (dont 2 852 276,00 € de restes à réaliser)
- 5 960 809,43 € en recettes (dont 3 225 346,00 € de restes à réaliser)

Soit un total dépenses de : 20 603 260,86 €
Soit un total recettes de : 21 706 184,63 €
Soit un solde prévisionnel de : 1 102 923,77 €

5 – Budget Annexe 2015 du SPANC

Monsieur PROFFIT rappelle que le Budget Annexe 2015 du SPANC est bâti principalement sur des prestations de contrôles en fonctionnement (auxquelles s'ajoutent des prestations de communication, formation à l'utilisation d'un logiciel,...) et sur des opérations de réhabilitation d'assainissement non collectifs en investissement (étude et travaux) et dans une moindre mesure d'acquisition d'un logiciel de facturation et de suivi. Il explique que deux communes sont prioritaires pour engager des études de réhabilitation d'assainissements non collectifs (Antilly et Feigneux).

Par ailleurs, le Budget Annexe doit reprendre en charge le déficit 2014 de 28 200 €.

Monsieur PROFFIT rappelle que ce budget annexe est équilibré uniquement grâce aux redevances assumées par les usagers du service.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	167 348 €	167 348 €
Investissement	389 145 €	389 145 €

Monsieur KUBISZ demande à quoi correspondent les crédits prévus pour de l'acquisition de matériels.

Monsieur PROFFIT répond qu'il s'agit de petits équipements qui permettront de mesurer la hauteur des boues dans les fosses, et de retrouver des regards enterrés.

Le Conseil Communautaire approuve ce budget annexe 2015 du SPANC à la majorité (82 pour, 03 abstentions).

6 – Budget Annexe 2015 du Bâtiment Industriel Locatif

Monsieur HAQUIN rappelle que le BIL a été rétrocedé l'an dernier à l'euro symbolique à la Ville de Crépy au terme de l'amortissement de l'opération, comme cela était convenu.

Ce budget annexe reprend donc uniquement les écritures liées à cette cession (dép. de fonctionnement : 450 858,90 € ; rec. de fonctionnement : 450 862,75 // dép. et rec. d'investissement : 564 024,44 €)

Le Conseil Communautaire approuve ce budget annexe 2015 du BIL à l'unanimité.

7 – Subventions aux associations

Monsieur de KERSAINT rappelle que l'attribution des subventions aux associations repose sur 3 enveloppes :

- Une de 40 000 € pour les projets de territoire,
- Une de 43 900 € pour les associations diverses
- Une de 45 000 € répartie entre les 3 Centres Sociaux du territoire.

La Commission « Culture, Services à la population, aux Communes et aux Associations » se réunit donc pour étudier les demandes reçues au cas par cas au regard des critères définis par le passé.

Cette année, des subventions ont été baissées, les associations en cause n'ayant pas au regard des engagements pris atteint les objectifs.

Au total, une économie de 4% est générée.

Par ailleurs, des pistes d'économie vont être étudiées dans le cadre de la définition de nouveaux critères d'attribution sur lesquels va se pencher la Commission dans les prochains mois. Au regard des critères actuels, l'association « Culture et Loisirs » a été prévenue que l'année 2015 était la dernière année qui lui permettrait d'obtenir une subvention de la part de la CCPV.

Le Conseil Communautaire approuve les propositions de subventions formulées à la majorité (76 pour, 07 contre, 02 abstentions).

Monsieur BOULLAND demande si la refonte de la carte des cantons permettra de fusionner les Centres Sociaux des anciens cantons de Nanteuil et de Betz.

Monsieur de KERSAINT répond qu'il est difficile d'impulser une telle démarche qui aurait des répercussions importantes sur le fonctionnement propre de chacun de ces centres sociaux. La question pour la CCPV est plus de savoir selon lui s'il est opportun de subventionner ces structures alors que la Communauté de Communes n'en a pas la compétence.

8 – Subvention à l'Office du Tourisme du Valois

Monsieur DALONGEVILLE explique que l'année 2015 est une année de transition puisque les Offices du Tourisme de Crépy et d'Ermenonville devraient être regroupés au sein de l'Office du Tourisme du Valois qui compterait ces deux sites.

L'Office du Tourisme du Valois a depuis peu son siège dans de tous nouveaux locaux situés au centre-ville de Crépy.

L'inauguration a eu lieu récemment et a permis de recueillir de nombreux retours positifs.

La subvention proposée pour l'Office du Tourisme du Valois est de 112 000 € (110 500 € pour l'OT de Crépy et 1 500 € pour l'OT d'Ermenonville).

Le Conseil Communautaire approuve les propositions de subventions formulées à la majorité (83 pour, 02 contre).

9 – Subvention à l'Association Musique en Valois

Monsieur de KERSAINT rappelle que l'Association Musique en Valois porte l'enseignement musical voulu par la CCPV sur le territoire en plus de l'Ecole de Musique de Crépy.

L'EMDV a gagné en indépendance depuis 2000 par une réorganisation interne. Elle compte 240 élèves, dont 71 adultes. 17 instruments sont enseignés.

Le budget global est de 380 000 €, principalement axé sur de la masse salariale.

Une subvention de 239 400 € est proposée, la même que celle octroyée au cours des 4 dernières années.

Une Conseillère Communautaire demande si l'EmDV est en capacité d'accueillir de nouveaux élèves.

Monsieur de KERSAINT répond que oui, sauf pour certains instruments très demandés (guitare et piano).

Madame ARENSMA constate que les réinscriptions prioritaires des anciens élèves libèrent peu de place pour de nouveaux élèves.

Monsieur DUVILLIER demande si la nouvelle majorité du Conseil Départemental reconduira ses subventions habituelles au fonctionnement de l'EmDV.

Monsieur de KERSAINT répond qu'a priori oui. Si le choix de certains partenaires est de baisser leurs subventions, les cotisations des bénéficiaires devront vraisemblablement augmenter.

Le Conseil Communautaire approuve la proposition de subvention formulée à la majorité (73 pour, 04 contre, 08 abstentions).

Monsieur de KERSAINT termine en indiquant que l'étude culture en cours, dont un des volets porte sur le rapprochement des deux écoles (CCPV-Crépy), donnera lieu à une présentation prochaine d'un plan d'actions.

Le Président ajoute que nos partenaires, qui participent au financement de ces écoles, et qui ont changé de majorité, devront également donner leur avis sur les propositions d'évolution.

10 – Création d'un poste d'instructeur au Service ADS

Le Président explique que la mise en place du service ADS se fait de manière graduelle. Le Responsable du Service Urbanisme de la Ville de Crépy est mutualisé à 50 % pour encadrer ce nouveau service de la CCPV. Par ailleurs, un ancien agent de la DDT a été recruté et est opérationnel.

A compter du 1^{er} juillet 2015, la CCPV devrait compter 54 communes adhérentes au service, ce qui justifiera le recrutement d'un deuxième agent instructeur, conformément au plan de déploiement du service présenté dans les débats préalables à sa création.

Il faut donc autoriser le recrutement de cet agent.

Monsieur LAVEUR s'étonne que le responsable de la mise en place du service soit à mi-temps.

Le Président répond que la mise en place de ce nouveau service se fait sous l'autorité du Directeur Général des Services de la CCPV qui est responsable de tous les services tant techniques qu'administratifs par définition et que le fait que le Responsable soit à mi-temps ne pose pas de problème particulier.

Monsieur LAVEUR pense qu'un traitement annuel de 250 actes par agent ne constitue pas une grosse charge de travail.

Le Président répond que la charge de travail qui incombe à chaque agent est une moyenne communément admise qui permet de dimensionner le service.

Monsieur DESJARDINS demande quels sont les statuts des agents qui composent le service ADS.

Le Président répond que le Responsable est d'une catégorie B, l'agent instructeur actuel de catégorie C, et l'agent instructeur à venir pourrait être d'une catégorie B ou C.

Monsieur CAUDRON demande s'il s'agit d'une embauche directe ou bien s'il y a une période d'essai.

Le Président répond que tout dépendra du statut dont bénéficie l'agent à recruter.

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité (84 pour, 01 abstention) la création d'un poste d'instructeur supplémentaire pour le service ADS.

11 – Convention de mise à disposition partielle d'un agent de la Ville de Crépy pour assurer la direction du Service ADS

Le Président indique à la suite de ce qui vient d'être dit que la mise à disposition à 50 % du responsable urbanisme de la Ville de Crépy nécessite d'être formalisée par convention.

Monsieur LAVEUR demande quand la Ville de Crépy profitera du Service ADS de la Communauté de Communes.

Monsieur FORTIER répond qu'il faut déjà laisser le service ADS démarrer et s'organiser. La Ville se donne un an pour solliciter ce service, étant entendu qu'elle gardera en son sein un service d'accueil.

Le Conseil Communautaire autorise à la majorité (84 pour, 01 abstention) la signature de la convention avec la Ville de Crépy.

12 – Contrat Territorial d'Objectifs

Le Président rappelle que jusqu'alors, les projets CCPV et communaux étaient subventionnés par la Région au travers des dispositifs FRAT et FRAPP qui reposaient sur des enveloppes financières calculées par rapport au nombre d'habitants sur le territoire.

Ce régime de subventions est supprimé au profit du COT qui lui ne repose plus sur des enveloppes financières.

Les projets subventionnés doivent entrer dans le cadre du développement de la Région, et d'un coût minimum de 100 000 €. En deçà, les projets ne sont pas financés par la Région.

Les projets les plus subventionnés sont ceux qui pourront être reliés à des axes prioritaires que sont :

- L'activité économique et l'emploi,
- La réussite éducative,
- L'accès au service public

Monsieur DALONGEVILLE ajoute que le dispositif est rétroactif au 1^{er} janvier 2014. Les projets qui répondent aux domaines prioritaires peuvent espérer obtenir 50% de subvention, tandis que les autres n'iront pas au-delà de 40%.

Monsieur MASSAU demande si ces conventions seront toujours valables lorsque la Région Picardie aura été fusionnée avec la Région Nord-Pas de Calais.

Le Président répond qu'avec le principe de continuité, les engagements pris seront transférés et ne devraient donc pas poser de problème.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer le COT.

13 – Informations légales

Le Président procède à la présentation des délibérations du Bureau et des Décisions du Président prises en vertu des délégations dont ils disposent du Conseil Communautaire.

Délibérations du Bureau Communautaire

Bureau Communautaire du 26 mars 2015

- Délibération n° 2015 / 17 renouvelant le conventionnement avec Initiative Oise Est et prévoyant une participation de la CCPV à hauteur de 33 519,08 € (23 455,08 € de participation au fonctionnement, 9 064 € de participation sur le fonds d'intervention, et 1 000 € dédiés aux Trophées de l'Initiative)
- Délibération n° 2015 / 18 autorisant la signature de l'avenant n°1 au marché à bons de commande pour la réalisation des missions de contrôle du SPANC. Avenant relatif à la création d'une prestation de contrôle lors des réunions de piquetage. Montant maximum de l'avenant de 6 000 € HT portant le montant du marché à 86 450 € HT.

Décisions du Président

Aucun acte nouveau depuis la dernière communication en Conseil.

14 – Rapport d'activité 2014 des services de la CCPV

Le Président indique que le rapport d'activité des services 2014 a été adressé par mail à chaque Conseiller Communautaire.

Monsieur LEYRIS s'étonne que ce rapport fasse mention des 3 cantons alors qu'il n'y en a plus que 2.

Le Président répond que le rapport concerne l'exercice 2014 qui comptait bien encore 3 cantons.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport d'activité 2014 des services de la CCPV.

15 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réhabilitation du Gymnase Gérard de Nerval suite à sinistre

Le Président rappelle que le Gymnase Gérard de Nerval peut bénéficier d'une subvention départementale dans le cadre de sa réhabilitation qui fait suite au sinistre de juin 2014.

Le coût des travaux ayant été estimé, la demande de subvention peut être formulée.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité la demande de subvention auprès du Conseil Départemental et sollicite une autorisation pour commencement anticipé.

Le Président ajoute qu'un Bureau extraordinaire se réunira le 07 mai prochain pour attribuer le marché de travaux.

16 – Présentation du SIGiste de la CCPV

Le Président indique qu'un nouveau collaborateur a été recruté par la CCPV en qualité de SIGiste. Il fera vivre l'observatoire territorial, notamment en l'alimentant de données cartographiques. Il s'agit de Doàn TRAN.

Monsieur FORTIER tient à formuler ce soir sa désapprobation face aux agissements du gouvernement. Il constate que l'Etat se désengage (service d'autorisation du droit du sol) sans compensation, et en parallèle baisse de manière très significative les dotations. Cette démarche met les collectivités territoriales dans une situation intenable et il lui semble nécessaire de le dénoncer.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h50.

Christophe GERMAIN
Secrétaire de séance



62 route de Soissons
60800 CREPY-EN-VALOIS

Benoît HAQUIN
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

